© CEN - T.Ryckelynck

METTRE À L'HONNEUR VOTRE MARE (OU VOTRE RÉSEAU DE MARES) GRÂCE À L'OBTENTION DU LABEL « MARES REMARQUABLES »

Mares remarquables

Les Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France, via le Groupe Mares qu'ils animent, lancent cette année un label afin de distinguer les mares remarquables présentes dans notre belle région.

POURQUOI CE LABEL « MARES REMARQUABLES » ?

L'histoire des mares est depuis toujours liée à celle des hommes. La plupart d'entre-elles a en effet été creusée et entretenue afin de répondre à des besoins en eau liés à divers usages. Éléments ponctuels dans nos paysages accompagnés d'un cortège de végétation amphibie caractéristique, les mares sont présentes en zone urbaine, rurale, forestière, dunaire...

On estime néanmoins qu'il reste actuellement 10% des mares qui existaient sur le territoire national au début du XX^{e} siècle et que cette raréfaction continue. Les mares disparaissent soit naturellement, du fait d'un manque d'entretien, soit par comblement volontaire.

Pour autant, ces infrastructures naturelles en hydraulique douce rendent aux populations d'innombrables services, notamment la gestion du ruissellement pluvial, l'épuration des eaux de ruissellement, la lutte contre les incendies, l'abreuvement du bétail en zone rurale et l'amélioration du cadre de vie en zone urbaine. Véritables réservoirs de biodiversité, les mares sont aussi de parfaits outils d'éducation à l'environnement.

En mettant en place un label «Mares remarquables», le Groupe mares souhaite promouvoir les mares à grande valeur écologique, paysagère et/ou historique. Cela permettra de les citer, de les montrer en exemple et ainsi de promouvoir les bonnes pratiques de gestion. Les mares remarquables seront ainsi de bons supports de communication auprès du grand public.

POUR QUI ?

Peuvent candidater à l'obtention de ce label les propriétaires privés, les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels, sous réserve que la mare présentée au concours soit accessible au public au moins une fois par an, au travers d'une visite guidée. Il est par ailleurs possible de déposer un dossier pour un réseau de mares (par exemple : réseau de trous de bombe). Il faudra cependant motiver ce choix dans le dossier de candidature.

Un label initié par : Groupe mares, les Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France

Grâce aux soutiens de : Agence de l'eau Artois-Picardie, Établissement public du Ministère chargé du développement durable ; eau seine Normandie ; Région Hauts-de-France ; Nord le Département

© CEN : C.Richard

COMMENT CANDIDATER À L'OBTENTION DE CE LABEL ?

Pour qu'un dossier soit accepté, il faut que la mare présentée :
- soit inscrite dans l'outil de recensement des mares régionales : www.carto-groupemares.org
- soit accessible au public au moins une fois par an, lors d'un événement (Fréquence grenouille, Fête des mares, Fête de la Nature, des jardins...)
- soit accessible aux membres du Comité de sélection pour l'analyse du dossier (entre mai et août 2019).

Par ailleurs, il n'est possible de déposer qu'un dossier par an et par gestionnaire / propriétaire de mares.

QUEL CALENDRIER POUR 2019 ?

- Lancement de l'appel à candidatures : mars 2019
- Clôture des candidatures : 31 mai 2019
- Pré-sélection des dossiers : mai-juin 2019
- Visite des mares pré-sélectionnées par un membre du comité de sélection : juin à août 2019
- Réunion du comité de sélection : début septembre 2019
- Événementiel pour l'annonce des résultats : fin septembre / début octobre 2019
- Envoi des courriers de refus motivés et conseils de gestion : octobre 2019
- Parution du Tintamare spécial «Mares remarquables» : décembre 2019.

COMBIEN DE MARES SERONT LABELLISÉES EN 2019 ?

10 mares seront labellisées « Mares remarquables » sur l'ensemble de la région Hauts-de-France pour cette première année. Le Comité de sélection désignera également un prix spécial « Coup de coeur du jury » parmi ces mares labellisées.

QUELLES IMPLICATIONS POUR LE PROPRIÉTAIRE / GESTIONNAIRE ?

Le propriétaire / gestionnaire d'une mare recevant le label « Mares remarquables » s'engage à :
- Signer une charte de bonne pratiques de gestion :
- Accueillir l'événementiel organisé pour mettre à l'honneur le « Coup de coeur du jury » :
- Installer le panonceau « Mares remarquables » fourni par le Groupe Mares :
- Accueillir le jury de sélection pour la réévaluation de la mare 5 ans après la labellisation pour le maintien ou non du label.

QUELLE COMMUNICATION POUR PROMOUVOIR LES LAURÉATS DE CE LABEL ?

Chaque lauréat se verra remettre un panonceau « Mares remarquables » afin de signaler l'obtention du label in situ.

Un événement sera organisé fin septembre 2019 pour l'annonce des résultats et la pose du panonceau du prix spécial « Coup de coeur du jury ». De nombreux médias seront conviés à cette occasion afin d'offrir une belle visibilité à tous les lauréats du concours.

Sur le site internet du Groupe Mares (www.groupemares.org), une page spécifique sera dédiée à la présentation des mares remarquables régionales.

Un numéro spécial de la revue « Tintamare » éditée par le Groupe Mares sera consacré au label et à ses lauréats 2019.

Téléchargez le dossier de candidature au label via ce lien :

www.k6.re/hsfDO

CANDIDATURE POUR LE LABEL «MARES REMARQUABLES»

PRÉREQUIS POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER :

- La mare doit être inscrite dans l'outil de recensement des mares régionales : www.carto-groupemares.org
- La mare doit être accessible au public au moins une fois par an, lors d'événements (Fréquence grenouille, Fête des mares, fête de la Nature, des jardins...)
- La mare devra être accessible pour les membres du comité de sélection pour l'analyse du dossier

DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE :

- Plan de masse (ou schéma)
- Localisation de la mare sur carte IGN et/ou photo-aérienne
- Deux photographies de la mare

POSSIBILITÉ DE DÉPOSER UN DOSSIER POUR UN RÉSEAU DE MARES

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Localisation de la mare (adresse) :

_____

_____

_____

À quel titre déposez-vous le dossier ?

☐ Propriétaire ☐ Locataire (préciser) _____

☐ Gestionnaire ☐ Usager (préciser) _____

☐ Autre (préciser) _____

Nom du propriétaire :

_____

_____

Un label initié par : Groupe mares, les Conservatoires d'espaces naturels Hauts-de-France

Grâce aux soutiens de : Agence de l'eau Artois-Picardie, Agence de l'eau Seine Normandie, Région Hauts-de-France, Nord le Département

Nom du gestionnaire, du locataire (agriculteur)ou de l'usager (pêcheur, chasseur...) (si différent du propriétaire) :

_____

_____

Vos coordonnées (numéro de tél / adresse mail) :

_____

_____

Statut de propriété :

☐ Public ☐ Privé

Statut de protection (convention/plan de gestion/statut réglementaire...) :

☐ Oui (préciser) _____

☐ Non ☐ Inconnu

La fréquentation actuelle :

☐ Régulière ☐ Occasionnelle (préciser) _____

☐ Inconnue

La fréquentation envisagée (si différente d'actuellement) :

☐ Régulière ☐ Occasionnelle (préciser) _____

L'accessibilité actuelle :

☐ Libre d'accès ☐ Clôturée ☐ Sur autorisation

☐ En compagnie d'un animateur ☐ Autre (préciser) _____

L'accessibilité envisagée (si différente d'actuellement) :

☐ Libre d'accès ☐ Clôturée ☐ Sur autorisation

☐ En compagnie d'un animateur ☐ Autre (préciser) _____

Usages actuels (plusieurs choix possibles) :

☐ Abreuvoir ☐ Collecte ruissellement ☐ Réserve incendie

☐ Protection biodiversité ☐ Chasse ☐ Pêche

☐ Pédagogie ☐ Agrément (Esthétique) ☐ Irrigation

☐ Autre (préciser) _____

Si mare abreuvoir :

☐ Direct :

- ☐ Sans aménagement
- ☐ Mare clôturée partiellement
- ☐ Descente aménagée
- ☐ Autre (préciser) _____

☐ Indirect :

- ☐ Pompe à museau
- ☐ Abreuvoir gravitaire
- ☐ Pompe éolienne ou solaire
- ☐ Mare clôturée totalement
- ☐ Autre (préciser) _____

Espèces pâturant : _____

Pente douce (inférieure ou égale à 30°) :

☐ sur moins d'1/4 des berges ☐ d'1/4 à la moitié des berges

☐ sur plus de la moitié des berges

Dimensions (prendre en compte au niveau du début de pente) :

_____ m de long x _____ m de large

Forme de la mare (faire un dessin du dessus et de profil) :

Origine :

☐ Naturelle ☐ Anthropique (créée par l'homme)

☐ Inconnue

Type de mare :

☐ Temporaire (préciser le mois habituel de l'assec) _____

☐ Permanente

Turbidité de l'eau :

☐ Limpide ☐ Trouble

Environnement proche :

☐ Prairie ☐ Jardin ☐ Culture

☐ Parc ☐ Forêt/Boisement ☐ Urbain

☐ Autre (préciser) _____

Intérêt historique (ancien lavoir, mare de village, légende, citée par un écrivain, représentée par un peintre...) :

☐ Oui (préciser) _____

☐ Non

MOTIVATIONS À LA LABELLISATION :

_____

_____

_____

_____

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Présence d'autres mares à proximité (< 300m) :
☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnue

Distance de la prochaine mare sans rupture écologique (route par exemple qui bloque la circulation des espèces) :
_____ m ☐ Inconnue

Nombre de mares approximativement à 1 km à la ronde :
_____ ☐ Inconnu

Présence d'éléments aquatiques à proximité (< 100m) :
☐ Fossé ☐ Cours d'eau ☐ Watergang*
☐ Autre (préciser) _____ ☐ Aucun

* Une wateringue, watringue ou un watergang est un fossé ou un ouvrage de drainage à vocation de dessèchement de bas-marais, de zones humides ou inondables situées en plaines maritimes sous le niveau des hautes mers (polders).

Présence d'éléments arborés à moins de 100m (préciser les espèces pour chaque type) :
☐ Haie _____
☐ Arbre têtard _____
☐ Buisson _____
☐ Bois _____
☐ Autre (préciser) _____

Ombrage sur la mare (provenant de la végétation ligneuse : arbres ou arbustes) :
☐ Total ☐ Partiel ☐ Aucun

Présence d'abris dans les 100 m :

☐ Tas de bois ☐ Tas de pierres ☐ Muret
☐ Barrière végétale* ☐ Autre (Blockhaus...) (préciser) _____

* La barrière végétale est un assemblage d'éléments végétaux permettant de fermer le passage ou de former une clôture. Elle est constituée de l'ensemble des branches et troncs des arbres et arbustes élagués, recépés, ou abattus sur un site donné. Les bois coupés, de toutes tailles, sont disposés horizontalement en tas, retenus par des supports verticaux constitués des troncs des arbres maintenus en place et de piquets complémentaires.

Présence d'aménagement(s) pour l'accès du public (plusieurs réponses possibles) :

☐ Platelage ☐ Barrière, clôture ☐ Ponton
☐ Panneau précisant les mesures de sécurité ☐ Pente douce
☐ Autre (préciser) _____

Présence d'aménagement(s) pédagogique(s) (plusieurs réponses possibles) :

☐ Observatoire ☐ Panneau pédagogique ☐ Jeu
☐ Autre (préciser) _____

Sources d'alimentation (plusieurs réponses possibles) :

☐ Ruissellement ☐ Source ☐ Fossé
☐ Nappe phréatique ☐ Météorique (pluies) ☐ Inconnue
☐ Autre (préciser) _____

Pollution apparente (plusieurs réponses possibles) :

☐ Déchets verts (tonte, taille de haie...) ☐ Hydrocarbure
☐ Ordures ménagères ☐ Déchets inertes (gravats)
☐ Autre (préciser) _____ ☐ Aucune

Risques et menaces :

☐ Oui (préciser) _____
☐ non

FAUNE :

Groupes faunistiques observés :

☐ Amphibiens/Reptiles (Grenouilles, Crapauds, Tritons, Salamandres...)
☐ Libellules (Demoiselles, Libellules)
☐ Invertébrés aquatiques (Dytique, Gerris, Notonecte, Sangsue, Gyrin, Limnée...)
☐ Oiseaux (Poule d'eau, Héron...)
☐ Mammifères (Campagnol amphibie...)
☐ Autre (préciser) _____
☐ Aucun

Lister les espèces animales observées lorsqu'elles sont connues :

_____

_____

_____

_____

_____

Présence de poissons :

☐ Oui (préciser les espèces) _____

☐ Non ☐ Inconnue

Empoissonnement :

☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Présence d'oies et/ou de canards d'élevage :

☐ Oui (préciser les espèces et le nombre) _____

☐ Non

Présence d'espèces animales exotiques envahissantes :

☐ Écrevisse américaine ☐ Écrevisse de Californie

☐ Écrevisse de Louisiane ☐ Moule zébrée

☐ Grenouille taureau ☐ Tortue de Floride

☐ Rat musqué ☐ Ragondin

☐ Pseudorasbora ☐ Carassin argenté

☐ Perche soleil ☐ Amour blanc

☐ Carpe argentée

☐ Aucune ☐ Inconnue

☐ Autre (préciser) _____

FLORE :

Compléter le schéma suivant (prendre en compte la surface totale de la mare) :

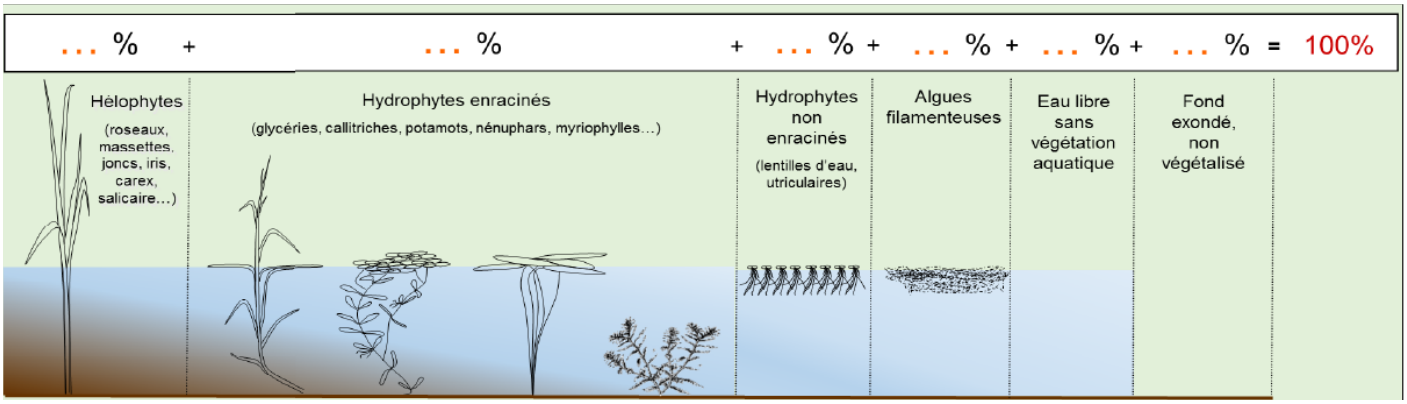

Végétaux aquatiques plantés :

☐ Oui (préciser les espèces) _____

☐ Non ☐ Inconnu

Lister les espèces (spontanées) présentes lorsqu'elles sont connues :

_____

_____

Présence d'espèces floristiques exotiques envahissantes :

☐ Crassule de Helms ☐ Élodée de Nuttall

☐ Hydrocotyle fausse-renoncule ☐ Lagarosiphon

☐ Jussie à grandes fleurs *(Ludwigia grandiflora)* ☐ Jussie faux-pourpier *(Ludwigia peploides)*

☐ Lentille d'eau minuscule ☐ Myriophylle du Brésil

☐ Inconnue ☐ Aucune

☐ Autre (préciser) _____

GESTION :

Age de la mare si connu ou époque approximative : _____
☐ Inconnu

Curage :
☐ Oui ☐ Non
Si oui :
Date du dernier curage : _____
Fréquence d'intervention : _____
Période d'intervention dans l'année : _____

Entretien des berges :
☐ Fauches ☐ Arrachages manuelles
☐ Produits phytosanitaires ☐ Tonte
☐ Autre (préciser) _____ ☐ Aucun
Si entretien des berges :
Fréquence d'intervention : _____
Période d'intervention dans l'année : _____

Élagage des arbres têtards :
☐ Régulier ☐ Rare
☐ Non concerné ☐ Inconnu

Si élagage des arbres têtards :
Fréquence d'intervention : _____
Période d'intervention dans l'année : _____

Gestion des espèces exotiques envahissantes :
☐ Oui (préciser) _____ ☐ Non
☐ Non concerné ☐ Inconnue

PAYSAGE (À REMPLIR PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION) :

Intégration paysagère de la mare dans son environnement :
☐ Oui ☐ Non

Merci de nous retourner ce formulaire au
160 rue Achille Fanien - ZA de la Haye - 62190 LILLERS

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement :
par téléphone au 03 21 54 75 00
(demander Nathalie Delatre, Coordinatrice du Groupe Mares)
ou par mail : contact@groupemares.org